

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

**Mardi 13 juin 2023, 19 h, au bâtiment de services du parc des
Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, M^e Kim Fortin.

1. Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Mot du conseil municipal
4. Félicitations aux Remparts de Québec et mention spéciale à Jérémy Langlois

DÉPÔT

5. Dépôt et présentation du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe
6. Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe
7. Dépôt du rapport annuel 2022 du directeur général
8. Dépôt de la liste des taxes imposées non payées

DIRECTION GÉNÉRALE

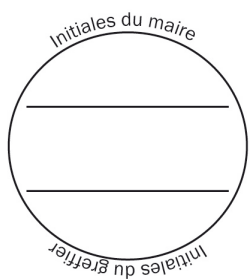
9. Adoption de la Politique et procédures de communication avec les organismes reconnus et partenaires du milieu
10. Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

FINANCES

11. Adoption des comptes juin 2023
12. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023)

GREFFE

13. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 31 mai 2023
14. Désignation d'un émissaire conformément à la Politique linguistique de l'État
15. Autorisation de signature pour l'acquisition des lots 5 586 593 et 5 586 594 (4-5 et 6 rue Clavet)



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

16. Fin de la réserve foncière pour fins de parc industriels sur les lots 5 584 694 et 5 584 688

RÈGLEMENTS

17. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du premier projet de règlement - Règlement 946-23 modifiant le Règlement de zonage 455-04
18. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 919-22 - Règlement sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Secteur rue des Matricaires
19. Adoption du Règlement 907-22 - Règlement modifiant l'article 8.6.2 concernant le délai de garde en fourrière prévu au Règlement 900-21
20. Adoption du Règlement 945-23 - Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-08

APPROVISIONNEMENT

21. Adjudication de contrat pour fourniture et pose d'enrobé bitumineux INV2023-09
22. Adjudication de contrat pour travaux de rénovation à la caserne INV2023-10
23. Acquisition d'un chargeur sur roues (loader) au Service des travaux publics

LOISIRS

24. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour l'aménagement de quatre jeux de fer et de son tournoi par le CRDHT
25. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la confection d'un linge à vaisselle style tartan pour le 160e
26. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour le Parcours ludique l'Étoile du Farfadet
27. Autorisation de signature pour une entente entre la Ville et le Centre Famille SBDL pour la mise en place de jardins collaboratifs au parc Richelieu
28. La Randonnée Jimmy Pelletier/Adaptavie Inc. : demande d'autorisation et validation des trajets

URBANISME

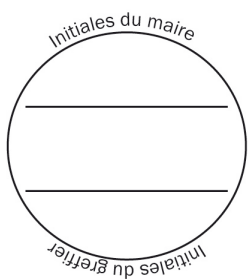
29. Recommandation d'un nouveau membre sur le CCU pour pourvoir le poste vacant
30. Demande de PIIA 2023-0002 pour autoriser la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 8, rue Saint-Paul
31. Demande de PIIA 2023-0003 pour autoriser la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 10, rue Saint-Paul
32. ADDENDA PIIA 2022-0055 pour autoriser une rénovation extérieure située dans le noyau villageois au 407, avenue Sainte-Brigitte
33. Demande de PIIA 2023-0010 pour autoriser une rénovation extérieure située dans le noyau villageois au 406, avenue Sainte-Brigitte
34. Demande de PIIA 2023-0007 pour autoriser une construction complémentaire située dans la bande de protection de forte pente (bas de talus) au 111, avenue Sainte-Brigitte

TRAVAUX PUBLICS

35. Achat de deux licences Accèsité Territoire Mobilité et 2 tablettes

RESSOURCES HUMAINES

36. Offre de service Novo SST - Mutuelle de prévention
37. Octroi de mandat au Carrefour du Capital humain de l'UMQ -Diagnostic organisationnel
38. Modification à la Résolution #118-03-2023 - Ratification de la lettre d'entente 2023-02 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944 - Modification à l'article 14.04 C)
39. Affectation temporaire de Mme Isabelle Henry au poste de coordonnatrice à la vie communautaire
40. Embauche de Mme Marie-Aude Lemaire au poste de secrétaire-réceptionniste en remplacement de Mme Isabelle Henry
41. Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2023
42. Embauche d'un surintendant aux travaux publics, poste cadre, à temps plein
43. Embauche de M. Philippe Asselin, à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
44. Embauche de M. Dany Gagnon à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
45. Embauche de Mme Anna Perreault à titre de pompière premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

46. Embauche de M. Alexis Savard à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
 47. Nomination de Mme Amélie Bourdeau à titre d'adjointe administrative, régulier, à temps plein
 48. Nomination de M. Mathieu Lavoie au poste de préposé à l'information et aux demandes de permis
 49. Nomination de M. Patrik Pelletier au poste de préposé à l'inspection
 50. Confirmation d'emploi Mme Marion Chêne, à titre de préposée aux prêts et à l'animation, régulier, à temps partiel
 51. Confirmation d'emploi de Mme Isabelle Renaud, à titre de technicienne comptable, régulier, à temps plein
 52. Confirmation d'emploi de Me Kim Fortin à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
 53. Suspension sans solde de l'employé # 559
- PÉRIODE DE QUESTIONS**
54. Période de questions
- DISPOSITIONS FINALES**
55. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

SUIVI

3. Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

4. Résolution 182-06-2023

Félicitations aux Remparts de Québec et mention spéciale à Jérémy Langlois

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire féliciter les Remparts de Québec, champions de la Ligue canadienne de hockey, pour avoir remporté la Coupe Memorial 2023 ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est fière de souligner l'accomplissement exceptionnel et la performance de Jérémy Langlois, joueur des Remparts de Québec et originaire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval encourage la persévérance, le développement personnel et l'accomplissement de nos jeunes dans le sport ;

Considérant que les exploits sportifs des Remparts du Québec et de Jérémy Langlois sont reconnus à l'échelle provinciale et nationale ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

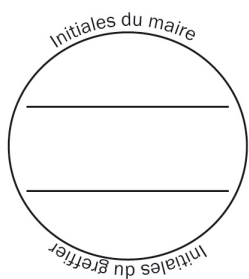
- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval félicite les Remparts de Québec pour avoir remporté la Coupe Memorial 2023 ;
- De souligner, à titre de mention spéciale, la performance et l'accomplissement sportif de Jérémy Langlois, jeune-athlète originaire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et joueur au sein de l'équipe des Remparts de Québec ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT

5. Résolution 183-06-2023

Dépôt et présentation du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose, au conseil municipal, le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ces rapports et les documents afférents seront transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

6. Résolution 184-06-2023

Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe

La mairesse, Mme France Fortier, rapporte les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe.

7. Résolution 185-06-2023

Dépôt du rapport annuel 2022 du directeur général

Le directeur général dépose au conseil municipal son rapport concernant les activités de la Ville pour l'année 2022.

8. Résolution 186-06-2023

Dépôt de la liste des taxes imposées non payées

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dresse et dépose, au conseil municipal, un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

DIRECTION GÉNÉRALE

9. Résolution 187-06-2023

Adoption de la Politique et procédures de communication avec les organismes reconnus et partenaires du milieu

Considérant que cette Politique vise à établir des lignes directrices claires pour une communication efficace, une collaboration renforcée et des relations harmonieuses entre la Ville et les organismes partenaires ;

Considérant qu'elle a également comme objectif de soutenir les objectifs de développement de la Ville, de renforcer les relations de partenariat avec les organismes locaux et de contribuer à une gestion harmonieuse des communications ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu:

- D'adopter la Politique et procédures de communication avec les organismes reconnus et partenaires du milieu - POL-040-2023 ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents afférents.

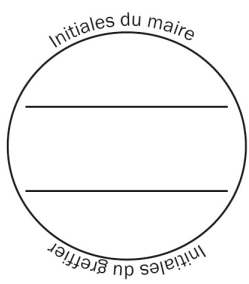
Adoptée à l'unanimité

10. Résolution 188-06-2023

Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Considérant la correspondance du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries reçu le 2 mai 2023 dans laquelle le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries nous informe de leur planification des besoins d'Espaces dans le cadre du Programme québécois des infrastructures 2024-2034 ;

Considérant que, conformément à l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil municipal doit indiquer par résolution, s'il approuve ou refuse la planification des besoins



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

d'Espaces du Centre de service scolaire des Premières-Seigneuries dans le cadre du Programme québécois des infrastructures 2024-2034 ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De refuser la planification des besoins d'Espaces du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries dans le cadre du Programme québécois des infrastructures 2024-2034 ;
- De demander au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries de prévoir l'implantation d'une école secondaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval dans leur planification des besoins d'Espaces dans le cadre du Programme québécois des infrastructures 2024-2034 ;
- De transmettre la présente résolution à la MRC Jacques-Cartier et au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

11. Résolution 189-06-2023

Adoption des comptes juin 2023

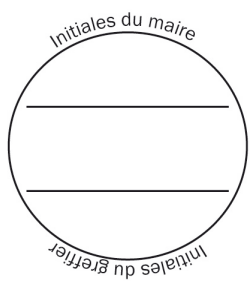
Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 13 juin 2023 au montant de 1 069 880.86 \$;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 JUIN 2023

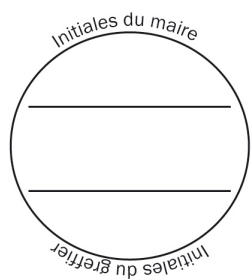
9199-8559 Québec inc.	8 048.25 \$
Adobe inc.	1 181.46 \$
Adrénaline Sports	596.44 \$
Air liquide Canada inc.	338.71 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	284.78 \$
Amazon.ca	821.65 \$
Ambulance Saint-Jean, Conseil du Québec	400.00 \$
Amélie Simard	165.80 \$
Anne-Sophie Pépin	1 000.00 \$
Apple stockage	9.18 \$
ARPO Groupe Conseil	827.82 \$
Article promotionnel Daniel Dupuis	130.15 \$
Asphalte Lagacé Ltée	334.70 \$
Association des travaux publics du Québec	339.18 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	367.20 \$
Audrey Baribeau	75.00 \$
Automatisation JRT inc.	8 910.56 \$
Avantis Coopérative	771.25 \$
Bell Mobilité Cellulaire	391.90 \$
beneva	11 311.07 \$
Best Buy	345.60 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	31.40 \$
Boivin & Gauvin Inc	26 272.93 \$
Botrophée Inc. / Conception Lettrage	95.25 \$
Boulet Dépôt Inc.	1 666.91 \$
Bureautique Inter-Rives inc.	348.38 \$
BZ INC.	6 550.39 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	7 605.73 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

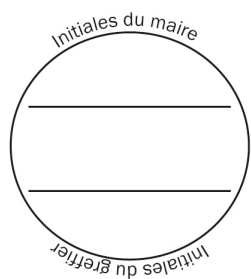
Camions international Élite ltée	395.74 \$
Canac	2 140.70 \$
Capital Propane inc.	339.99 \$
Caroline Huot	75.00 \$
Caroline Simard	50.00 \$
Carrières Québec Inc	253.42 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudière-Appalaches	15.11 \$
CGR PROCÉDÉ	11 576.28 \$
Clé Dynamique Serrurier	114.98 \$
CLIMPRO INC.	12 926.62 \$
CMP MAYER INC	4 376.52 \$
Cominar	200.00 \$
Côté Fleury	178.81 \$
Couche-tard	498.08 \$
CP Tech	6 708.88 \$
CTM Québec inc.	2 534.92 \$
Décora-Fleurs	91.98 \$
Desjardins Auto Collection	64.91 \$
DHC Avocats inc.	4 599.85 \$
Diffusion culturelle SBDL	17 500.00 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	228.80 \$
Distributions SOLIDA inc.	217.54 \$
DLL financial solutions partner	411.39 \$
Dodge, Jeep & Ram de Boischatel	1 994.61 \$
Dollarama S.E.C.	135.02 \$
Drolet ressort inc.	9 689.33 \$
École nationale des pompiers	1 202.81 \$
Éco-vert entretien paysager inc	471.40 \$
Eddynet inc.	2 434.17 \$
Educaffaires Solutions	2 203.21 \$
ELC Service technique	14 762.78 \$
ÉLECTROMIKE INC.	68.95 \$
Embauche 911	103.48 \$
Emco Ltée	3 412.18 \$
Émilie Huot	75.00 \$
Employé #253	101.14 \$
Employé #302	12.40 \$
Employé #423	28.14 \$
Employé #526	20.35 \$
Employé #698	26.22 \$
Employé #699	91.96 \$
Employé #799	40.49 \$
Employé #833	85.07 \$
Employé #834	39.21 \$
Englobe Corp.	7 530.86 \$
Englobe Environnement inc.	6 797.60 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 989.36 \$
Équipe Rochon inc. / Team Rochon inc.	1 753.37 \$
Équipement Industriel Polar inc.	95.00 \$
Équipement Médical Rive Nord	224.21 \$
Équipementek inc.	834.23 \$
Équipements récréatifs Jambette inc.	27.07 \$
ESPACE MUNI	70.00 \$
EspaceOBNL	28.74 \$
Étude Notariale Pouliot Lavoie inc.	402.41 \$
Eurofins EnvironeX	861.47 \$
Familiprix	5.39 \$
Ferme et Pisciculture Lac en Ville s.e.n.c.	4 447.46 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

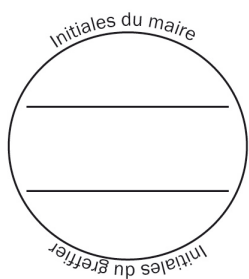
Florence Lesieur	997.98 \$
Fondaction CSN 06840	576.93 \$
Fonds d'information sur le territoire	9.00 \$
Fournitures de bureau Denis	503.73 \$
FQM Assurances inc.	272.50 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 246.15 \$
GAM Groupe d'accès à la Montmorency	2 000.00 \$
Garda World	336.85 \$
GDX Ventes Inc.	61.06 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	735.08 \$
Givesco inc.	569.56 \$
Groupe Akifer inc.	37 251.33 \$
Groupe Conseil CHG inc.	5 691.26 \$
Groupe financier AGA inc.	447.50 \$
Groupe Négotel inc.	1 711.16 \$
Groupe Trifide	4 828.95 \$
Guillaume Bédard	750.00 \$
Harnois Énergies inc.	774.97 \$
Hémi Jobin	237.50 \$
Henry Isabelle	600.00 \$
Hydraulique Chauveau inc.	222.66 \$
Hydraulique J.L. Inc.	1 006.37 \$
Hydro Québec	39 727.15 \$
IGA 8162	562.30 \$
Immobec inc.	1 379.70 \$
Isabelle Nolin	1 944.00 \$
Jacques Vallée	40.00 \$
Jade Bélanger	356.25 \$
Jessica Doyon	75.00 \$
Johnstone David	14 607.57 \$
Julie Bédard	90.00 \$
Karine Gosselin	75.00 \$
Karolane Dompierre	375.00 \$
Kenotronix	57.43 \$
Kia Cap Santé	100.00 \$
Krystelle Walsh	3 152.50 \$
La Capitale en fête	1 191.72 \$
Lacombe Michelle	3 933.50 \$
L'Actualité	68.99 \$
L'Ange Gardien Ford	3 331.24 \$
L'ARSENAL	1 942.27 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	289.40 \$
L'école de mini-basketball de Québec (EMBQ)	1 040.40 \$
Les entreprises L.T.	1 855.75 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	125.25 \$
Les équipements L.A.V.	1 348.60 \$
Les huiles Desroches inc.	6 099.45 \$
Les produits Opti-max inc.	254.21 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	6 019.00 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	60 357.05 \$
Lubrification Québec inc.	363.09 \$
Lucie Vézina M.Ps.	416.30 \$
M. Lemieux inc.	781.25 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	38 128.72 \$
Mack Ste-Foy	901.01 \$
Macpek Inc	1 294.80 \$
Maheu & Maheu	1 006.61 \$
Marco Anctil	500.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Marie-Ange Castonguay	75.00 \$
Martin & Lévesque inc.	893.02 \$
Mathieu Therrien	1 750.00 \$
Matinée Frimousses	375.00 \$
MédiaQMI inc	1 038.24 \$
Mélanie Lévesque	475.00 \$
Michèle Atkinson	500.00 \$
Microsoft	599.48 \$
MINES SELEINE, DIVISION DE SEL WINDSOR LTÉE	67 667.55 \$
Ministre du Revenu du Québec	143 882.20 \$
Miranet	220.02 \$
Municipalité de Lac Beauport	6 627.06 \$
Nathalie Tremblay	75.00 \$
Naya Dubois Lebovitz	75.00 \$
Nvira - Environnement inc	1 345.21 \$
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	782.09 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	1 040.52 \$
Paiements Payfacto Inc.	40.18 \$
Panavidéo	129.35 \$
Patriarche Architecture inc.	3 018.09 \$
Paypal GoDaddy	34.76 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	1 620.91 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	269.17 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	3 521.75 \$
PIÈCES D'AUTOS BOULEVARD RAYMOND INC	143.72 \$
Pierre Anderson	1 000.00 \$
Pierre Provancher	159.73 \$
Pluritech Ltée	12 000.00 \$
PM Beauport	2 653.62 \$
PSI Expert	7 933.28 \$
PUROLATOR INC.	1 290.66 \$
PyroConcept	5 748.75 \$
Radiateurs ACME inc.	546.13 \$
Receveur Général du Canada	60 213.24 \$
Réno-Dépôt Beauport	5.74 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	149.62 \$
Réseau d'experts BRH	3 664.83 \$
Restaurant chez Mai	43.63 \$
Restaurant Giboo Grill	83.26 \$
Restaurant Le Lavalois	384.64 \$
Restaurant le Normandin	175.66 \$
Restaurant Le Rascal	133.08 \$
Restaurant St-Denis	80.98 \$
Romain Laforest	90.00 \$
Rosalie Dubé	75.00 \$
Sani Bleu	1 275.07 \$
Sani Orléans inc.	18 286.79 \$
Sani-Terre Environnement inc.	112 750.01 \$
Sara Boies	75.00 \$
SCFP	2 282.42 \$
SCFP - Section locale 5187	1 894.54 \$
SecourismeRCR Québec	1 327.05 \$
Service FTP	1 447.00 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	4 430.30 \$
Services-conseils Aqua Ingenium inc.	8 392.74 \$
Shell Fleet Plus	8 766.83 \$
Sibéria Station Spa	200.00 \$
Sinto Inc	1 990.10 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SINTRA INC.	13 768.84 \$
SNC-Lavalin	19 952.48 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 422.20 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	452.60 \$
S-Pace signalétique inc	4 872.99 \$
SPI Santé-Sécurité inc.	468.58 \$
Station Service Alpin inc.	331.13 \$
Stericycle	34.84 \$
Subway	115.64 \$
Sylvie Sirois	75.00 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 206.98 \$
Tim Hortons	158.83 \$
Toromont Cat	1 829.01 \$
USD Global inc.	289.28 \$
Vigil Sécurité inc. Logitech Plus	212.70 \$
Ville de Québec	24 105.25 \$
Visa Desjardins	40.00 \$
Voltec Ltée	7 381.48 \$
Wajax systèmes de puissance	1 543.21 \$
William Scully Itée/Ltd	56.92 \$
WP Engine	189.14 \$
Wurth Canada Limited	728.91 \$
Xylem Canada company	31 883.15 \$
Zee Drive	129.18 \$
ZOOM Video Communication inc.	459.90 \$
Total des effets présentés au conseil du 13 juin 2023	1 069 880.86 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Résolution 190-06-2023

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023)

Considérant que le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées ;

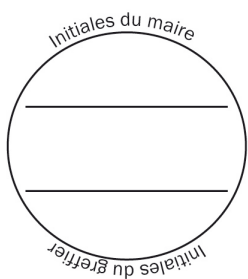
Considérant que le Programme PRIMEAU 2023 contribue à résorber les déficits de maintien d'actifs, à appuyer des projets qui permettent de développer les communautés davantage en cohérence avec les bonnes pratiques en aménagement du territoire et à soutenir la pérennité des services municipaux ;

Considérant que le Programme PRIMEAU 2023 participe ainsi au maintien des services de base aux citoyennes et citoyens de même qu'à l'amélioration de la qualité de vie des collectivités et de leur environnement ;

Considérant que Programme PRIMEAU 2023 est composé de deux volets, à savoir :

- Volet 1 – Infrastructures d'eau
- Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau

Considérant que le projet majeur de prolongement du réseau d'aqueduc sur l'avenue Sainte-Brigitte Nord entre la rue Grand-Fond et la rue Labranche pour palier à l'approvisionnement en eau et la réfection de l'avenue Sainte-Brigitte Nord entre la rue Grand-Fond et la rue Labranche cadre parfaitement dans le programme PRIMEAU 2023 ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que la Ville a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter ;
- Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux ;
- Que la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;
- Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;
- Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023 ;
- Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1) ;
- Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts (volet 2) ;
- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme (volet 2).

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

13. Résolution 191-06-2023

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 31 mai 2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 31 mai 2023 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Résolution 192-06-2023

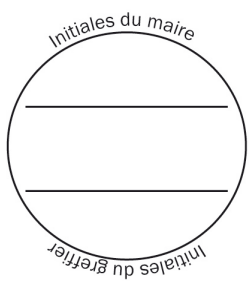
Désignation d'un émissaire conformément à la Politique linguistique de l'État

Considérant que la *Charte de la langue française* et la *Politique linguistique de l'État* s'applique aux organismes municipaux ;

Considérant que, depuis le 1^{er} juin 2023, la ou le mandataire de la langue française devient une ou un émissaire;

Considérant que l'organisme municipal doit procéder à la désignation d'un émissaire, conformément à la *Politique linguistique de l'État* ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De désigner Mme Audrey Beaulieu, directrice générale adjointe, responsable des ressources humaines et directrice des communications à titre d'émissaire ;
- D'autoriser le directeur général à signer le formulaire de désignation d'émissaire ;
- Que la présente résolution et le formulaire de désignation soit transmis au Ministère de la Langue française.

Adoptée à l'unanimité

15. Résolution 193-06-2023

Autorisation de signature pour l'acquisition des lots 5 586 593 et 5 586 594 (4-5 et 6, rue Clavet)

Considérant que l'acquisition des lots 5 586 593 et 5 586 594 est nécessaire pour permettre à la Ville de terminer le bouclage du réseau d'aqueduc ;

Considérant que ce projet est déjà approuvé dans la programmation de la TECQ 2019-2023 et admissible à une subvention pour le prolongement du réseau ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser M. Marc Proulx, directeur général ou la mairesse à signer l'offre d'achat et tous les documents afférents ;
- D'autoriser M. Marc Proulx, directeur général et la mairesse à signer l'acte de vente notarié à venir ;
- D'autoriser le paiement convenu dans la promesse d'achat au notaire instrumentant l'acte de vente lors de la signature de l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

16. Résolution 194-06-2023

Fin de la réserve foncière pour fins de parc industriels sur les lots 5 584 694 et 5 584 688

Considérant que la résolution 203-06-19, imposant une réserve foncière pour fins de parc industriel sur les lots 5 584 694 et 5 584 694 a été adopté le 1 juin 2019 ;

Considérant que les avis de réserve pour fins publiques ont été inscrits au Registre foncier le 3 septembre 2019 ;

Considérant que la résolution 225-06-2021 afin d'autoriser le renouvellement des avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière aux fins de parc industriel sur les lots 5 584 694 et 5 584 688 a été adoptée le 8 juin 2021 ;

Considérant que l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ, c. E-24 prévoit qu'une réserve pour fins publiques demeure en vigueur pour une période initiale de deux ans et, sur renouvellement, pour une période de deux autres années ;

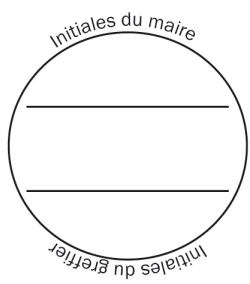
Considérant que, conformément à l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ, c. E-24, les avis de réserve pour fins publiques sur les lots 5 584 694 et 5 584 688 ne peuvent être renouvelés pour une période subséquente ;

Considérant les orientations du conseil municipal dans l'aménagement d'un parc industriel ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- D'abandonner les avis de réserve sur les lots 5 584 694 et 5 584 688 ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De signifier une déclaration d'abandon des avis de réserve aux propriétaires des lots 5 584 694 et 5 584 688 ;
- De publier au Registre foncier l'abandon des avis de réserve sur les lots 5 584 694 et 5 584 688 ;
- D'autoriser la mairesse ou la greffière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

17. Résolution 195-06-2023

Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du premier projet de règlement - Règlement 946-23 modifiant le Règlement de zonage 455-04

Considérant que le Règlement de zonage 455-04 est en vigueur depuis 2004 ;

Considérant qu'un des règlements modificateurs du Règlement de zonage 455-04 a introduit deux erreurs importantes ;

Considérant qu'il est préférable de ne pas attendre l'entrée en vigueur du futur zonage pour modifier les dispositions visées ;

Considérant que les modifications apportées bénéficieront à un nombre important de citoyens ;

Considérant la recommandation favorable du Service de l'aménagement du territoire d'adopter le Premier projet du Règlement 946-23 - *Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04* ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- De présenter, de déposer et d'adopter le premier projet du Règlement 946-23 - *Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04* est effectuée ;
- D'adopter le Premier projet du Règlement 946-23 - *Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04* ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

18. Résolution 196-06-2023

Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 919-22 - Règlement sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Secteur rue des Matricaires

Considérant que l'adoption de ce règlement permettra l'implantation d'une résidence pour les personnes âgées (RPA) dans le secteur de la rue des Matricaires ;

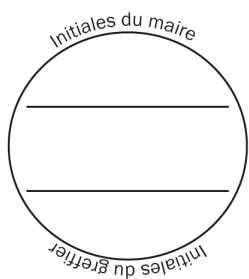
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement est donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 13 juin 2023;

Considérant que le projet de règlement est présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal le 13 juin 2023 ;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie de la présente résolution ;
- De présenter, de déposer et d'adopter le projet de Règlement 919-22 - Règlement sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Secteur rue des Matricaires ;
- De tenir une assemblée publique de consultation à une date à déterminer, au bâtiment de services du parc des Saphirs ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller M. Mathieu Thomassin

Vote contre : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller M. Guillaume Plamondon, M. le conseiller M. Charles Morissette, Mme la conseillère Mme Michèle Dufresne

Refusée à la majorité

19. Résolution 197-06-2023

Adoption du Règlement 907-22 - Règlement modifiant l'article 8.6.2 concernant le délai de garde en fourrière prévu au Règlement 900-21

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;

Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 907-22 - *Règlement modifiant l'article 8.6.2 concernant le délai de garde en fourrière prévu au Règlement 900-21* ;
- D'autoriser la mairesse, la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

20. Résolution 198-06-2023

Adoption du Règlement 945-23 - Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-08

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;

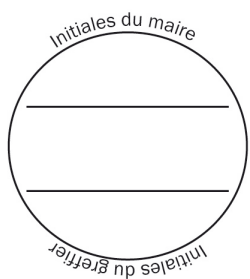
Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 945-23 - *Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-08* ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, la greffière ou son substitut à signer les documents afférents

Adoptée à l'unanimité

APPROVISIONNEMENT

21. Résolution 199-06-2023

Adjudication de contrat pour fourniture et pose d'enrobé bitumineux INV2023-09

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation (INV2023-09) pour la fourniture et la pose de béton bitumineux à divers endroits dans la Ville pour l'année 2023 le 18 avril 2023;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mai 2023 ;

Considérant la réception d'une première soumission de l'entreprise Pavage 2000 Pavco au montant 122 017.22 \$ taxes incluses ;

Considérant la réception d'une deuxième soumission de l'entreprise P.E. Pageau Inc. pour un montant de 95 682.20 \$ taxes incluses ;

Considérant que le prix proposé par le soumissionnaire P.E. Pageau Inc. est le plus bas parmi les participants à l'appel d'offres sur invitation ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à P.E. Pageau Inc. pour la fourniture et la pose de béton bitumineux, et ce, pour un montant de 95 682.20 \$ taxes incluses ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à P.E. Pageau Inc.

Adoptée à l'unanimité

22. Résolution 200-06-2023

Adjudication de contrat pour travaux de rénovation à la caserne INV2023-10

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation (INV2023-10) pour divers travaux de rénovation à la caserne le 10 mai 2023 ;

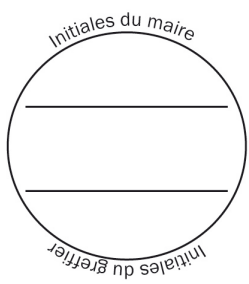
Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mai 2023 ;

Considérant la réception d'une première soumission de l'entreprise Construction Louis Fecteau Inc. pour un montant de 39 451.37 \$ taxes incluses ;

Considérant la réception d'une deuxième soumission de l'entreprise Construction Martin Leblanc Inc. pour un montant de 21 270.38 \$ taxes incluses ;

Considérant que le prix proposé par le soumissionnaire Construction Martin Leblanc Inc. est le plus bas parmi les participants à l'appel d'offres sur invitation ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Construction Martin Leblanc inc. pour divers travaux de rénovation à la caserne et ce, pour un montant de 21 270.38 \$ taxes incluses ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Construction Martin Leblanc inc.

Adoptée à l'unanimité

23. Résolution 201-06-2023

Acquisition chargeur sur roues au Service des travaux publics

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public SBDL2023-02 pour l'achat d'un chargeur sur roues avec ses accessoires pour les travaux publics le 17 mai 2023;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2023 ;

Considérant la réception des soumissions suivantes :

- Longus Québec au montant de 377 314.61\$ taxes incluses ;
- Strongco au montant de 390 340.13 \$ taxes incluses ;
- Toromont Cat au montant de 448 287.53 \$ taxes incluses ;
- Wajax au montant de 356 166.11 \$ taxes incluses ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Wajax pour l'achat d'un chargeur sur roues avec ses accessoires pour les travaux publics au montant de 356 166.11 \$ taxes incluses ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Wajax

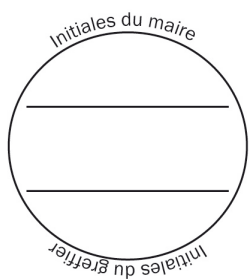
Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

24. Résolution 202-06-2023

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour l'aménagement de quatre jeux de fer et de son tournoi par le CRDHT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de l'organisme Centre récréotouristique des Hautes Terres ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande d'aide financière vise à l'aménagement de quatre jeux de fer (juin à septembre) et d'un tournoi qui s'est tenu le 10 juin 2023 au Centre récréotouristique des Hautes Terres ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 750 \$ à l'organisme Centre récréotouristique des Hautes Terres pour l'aménagement de quatre jeux de fer (juin à septembre) et d'un tournoi qui s'est tenu le 10 juin 2023, conformément à la politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à l'organisme Centre récréotouristique des Hautes Terres selon les modalités déterminées par la Ville ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

25. Résolution 203-06-2023

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la confection d'un linge à vaisselle style tartan pour le 160e

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de l'organisme Cercle de Fermières Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que la demande d'aide financière est pour la confection d'un linge à vaisselle style tartan pour le 160^e ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la Directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 250 \$ à l'organisme Cercle de Fermières Sainte-Brigitte-de-Laval pour la confection d'un linge à vaisselle style tartan pour le 160^e, conformément à la politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à l'organisme Cercle de Fermières Sainte-Brigitte-de-Laval selon les modalités déterminées par la Ville ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

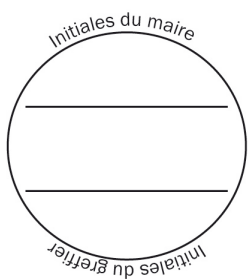
Adoptée à l'unanimité

26. Résolution 204-06-2023

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour le Parcours ludique l'Étoile du Farfadet

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de l'organisme Centre récréotouristique des Hautes Terres ;

Considérant que la demande d'aide financière vise la tenue du Parcours ludique l'Étoile du Farfadet qui se tiendra toute l'année dans les sentiers de la montagne à deux-Têtes au Centre récréotouristique des Hautes Terres ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la Directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 750 \$ à l'organisme Centre récréotouristique des Hautes Terres pour la tenue du Parcours ludique l'Étoile du Farfadet qui se tiendra toute l'année dans les sentiers de la montagne à deux-Têtes au Centre récréotouristique des Hautes Terres, conformément à la politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à l'organisme Centre récréotouristique des Hautes Terres selon les modalités déterminées par la Ville ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

27. Résolution 205-06-2023

Autorisation de signature pour une entente entre la Ville et le Centre Famille SBDL pour la mise en place de jardins collaboratifs au parc Richelieu

Considérant que la présente entente a pour objet d'autoriser l'organisme Centre Famille SBDL à créer des jardins collaboratifs sur une partie de terrain qui appartient à la Ville et qui se situe sur le site du parc Richelieu ;

Considérant que la Ville s'engage à mettre à la disposition du Centre Famille SBDL, les lieux prêtés, pour la tenue de ses activités des jardins collaboratifs, et ce, durant la période qui couvre la période du 1er mai 2023 au 1er novembre 2023 ;

Considérant qu'une entente doit être conclue entre la Ville et le *Centre Famille SBDL* afin de convenir des principales modalités ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu:

- D'autoriser le directeur général à signer l'entente entre la Ville et le Centre Famille SBDL pour la mise en place de jardins collaboratifs au parc Richelieu pour la saison estivale 2023 et tous les documents afférents ;

Adoptée à l'unanimité

28. Résolution 206-06-2023

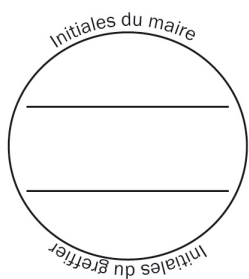
La Randonnée Jimmy Pelletier/Adaptavie Inc. : demande d'autorisation et validation des trajets

Considérant que la Ville a reçu une demande d'autorisation et de validation des trajets de la part de l'adjointe aux événements dans le cadre de La Randonnée Jimmy Pelletier/Adaptavie Inc. qui se tiendra du 28 juin au 1er juillet 2023 ;

Considérant que La Randonnée Jimmy Pelletier est un événement cycliste de type randosportive ayant pour but d'amasser des fonds pour l'organisme Adaptavie afin de favoriser l'accès aux sports adaptés pour les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable des différents services concernés ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser le passage de la Randonnée Jimmy Pelletier, le 28 juin 2023, sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, selon le trajet fourni par l'organisme, étant donné que cet événement n'occasionne aucun enjeu sur la voie publique ni en matière de sécurité publique ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

29. Résolution 207-06-2023

Recommandation d'un nouveau membre sur le CCU pour pourvoir le poste vacant

Considérant que Règlement 725-14 - *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92* prévoit que le comité consultatif d'urbanisme doit être composé de 7 membres ;

Considérant qu'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a quitté son poste en début d'année 2023 ;

Considérant qu'un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est vacant ;

Considérant que l'appel de candidature pour le poste à pourvoir s'est terminé le 29 avril 2023 ;

Considérant l'expérience académique et professionnelle de M. Dany Berthelot dans le domaine de l'architecture ;

Considérant la recommandation favorable du Service de l'aménagement du territoire ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- De nommer M. Dany Berthelot comme 7^e membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le directeur du Service de l'aménagement du territoire à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

30. Résolution 208-06-2023

Demande de PIIA 2023-0002 pour autoriser la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 8, rue Saint-Paul

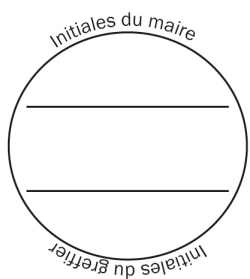
Considérant la demande de PIIA no 2023-0002 déposée le 27 février 2023 ;

Considérant que cette demande est assujettie au Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le règlement 712-14, puisqu'elle vise la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 8 rue St-Paul ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2023-0002, visant la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 8 rue St-Paul, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

avec la modification suivante : la végétalisation au complet (par exemple avec de l'herbe) de la zone du puits percolant située dans l'aire de stationnement ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2023-0002, visant la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 8, rue St-Paul, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 ;
- Que la présente acceptation de la demande de PIIA no 2023-0002 est conditionnelle à l'accomplissement de l'exigence suivante : la zone du puits percolant dans l'aire de stationnement doit être végétalisée au complet (par exemple et à titre informatif : avec de l'herbe) ;
- De faire une mention spéciale afin que les documents relatifs au PIIA soient remis aux futurs acheteurs en cas de vente dans l'objectif d'assurer l'accomplissement des travaux afin de se conformer au PIIA ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

31. Résolution 209-06-2023

Demande de PIIA 2023-0003 pour autoriser la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 10, rue Saint-Paul

Considérant la demande de PIIA no 2023-0003 déposée le 27 février 2023 ;

Considérant que cette demande est assujettie au Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), abrogeant et remplaçant le règlement 712-14*, puisqu'elle vise la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 10 rue St-Paul ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

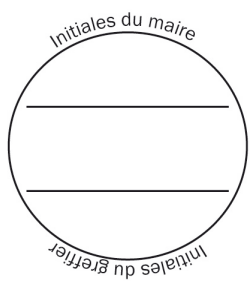
Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2023-0003, visant la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 10 rue St-Paul, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 avec la modification suivante : la végétalisation au complet (par exemple avec de l'herbe) de la zone du puits percolant située dans l'aire de stationnement ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2023-0003, visant la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 10 rue St-Paul, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 ;
- Que la présente acceptation de la demande de PIIA no 2023-0003 est conditionnelle à l'accomplissement de l'exigence suivante : la zone du puits percolant dans l'aire de stationnement doit être végétalisée au complet (par exemple et à titre informatif : avec de l'herbe) ;
- D'ajouter une mention spéciale afin que les documents relatifs au PIIA soient remis aux futurs acheteurs en cas de vente dans l'objectif d'assurer l'accomplissement des travaux afin de se conformer au PIIA ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Adoptée à l'unanimité

32. Résolution 210-06-2023

ADDENDA PIIA 2022-0055 pour autoriser une rénovation extérieure située dans le noyau villageois au 407, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande d'addenda au PIIA 2022-0055 déposée le 10 mai 2023 ;

Considérant que cette demande est assujettie au Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le règlement 712-14, puisqu'elle vise à autoriser une rénovation extérieure d'un bâtiment mixte située dans le noyau villageois ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande d'addenda du PIIA 2022-0055, visant à autoriser une rénovation extérieure d'un bâtiment mixte située dans le noyau villageois conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 et sous réserves du respect des conditions supplémentaires exigées ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande d'addenda au PIIA no 2022-0055, visant à une rénovation extérieure d'un bâtiment mixte située dans le noyau villageois au 407 Avenue Ste-Brigitte conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 ;
- Que la présente acceptation de la demande d'addenda au PIIA 2022-0055 est conditionnelle à l'accomplissement complète des exigences suivantes :
 1. La porte doit être verte, tel qu'il appert des **Plans 1 et 2**;
 2. Le pourtour du revêtement noir doit être muni d'une moulure ;
 3. Afin de reproduire la corniche d'origine sur le toit principal du bâtiment, la moulure du revêtement noir doit être à trois (3) niveaux, tel qu'il appert du **Croquis 1**;
 4. La moulure du toit du balcon avant doit être à trois (3) niveaux, tel qu'il appert du **Plan 2**;
 5. Des moulures doivent être installées autour de chacun des fenêtres du bâtiment;
- Que les rénovations soient conformes aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 et aux conditions supplémentaires exigées par la présente résolution ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

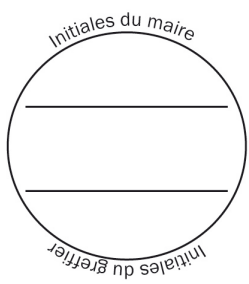
33. Résolution 211-06-2023

Demande de PIIA 2023-0010 pour autoriser une rénovation extérieure située dans le noyau villageois au 406, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de PIIA no 2023-0010 déposée le 11 mai 2023 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le règlement 712-14, puisqu'elle vise à autoriser une rénovation extérieure d'un bâtiment mixte située dans le noyau villageois ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2023-0010, visant à autoriser une rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé dans le noyau villageois conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2023-0010, visant à une rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé dans le noyau villageois au 406 av. Sainte-Brigitte conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

34. Résolution 212-06-2023

Demande de PIIA 2023-0007 pour autoriser une construction complémentaire située dans la bande de protection de forte pente (bas de talus) au 111, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de PIIA no 2023-0007 déposée le 19 avril 2023 ;

Considérant que cette demande est assujettie au Règlement numéro 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, puisqu'elle vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire et son appentis dans la bande de protection de forte pente (bas de talus) ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2023-0007, visant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire et son appentis dans la bande de protection de forte pente (bas de talus) conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA 2023-0007, visant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire et son appentis dans la bande de protection de forte pente (bas de talus) au 111 avenue Sainte-Brigitte conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2023 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

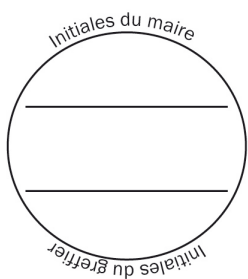
Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

35. Résolution 213-06-2023

Achat de deux licences AccèsCité Territoire Mobilité et 2 tablettes

Considérant que le Service des travaux publics veut se doter de deux (2) tablettes et de deux (2) licences du logiciel de AccèsCité Territoire Mobilité afin d'améliorer le traitement des dossiers;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'autoriser l'achat de deux (2) tablettes et de deux (2) licences du logiciel AccèsCité Territoire Mobilité pour un montant de 8 400 \$;
- D'autoriser le directeur général, la directrice générale adjointe ou le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'achat de ses deux (2) tablettes et de deux (2) licences du logiciel AccèsCité Territoire Mobilité et à signer tous documents afférents ;
- Que la somme nécessaire à l'achat de ses deux (2) tablettes et deux (2) licences du logiciel AccèsCité Territoire Mobilité soit prise à même le fonds de roulement du poste comptable # 59-151-00-000 ;

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

36. Résolution 214-06-2023

Offre de service Novo SST - Mutuelle de prévention

Considérant que la compagnie Novo SST, une autre mutuelle de prévention, a déposé une offre de services, en mars 2023, afin de prendre en charge le dossier de la Ville en matière de prévention en santé et sécurité au travail ;

Considérant que la Ville est actuellement membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

Considérant que les services actuellement offerts et rendus par la Mutuelle de prévention en santé et sécurité de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) satisfont la Ville ;

Considérant que le conseil municipal a adopté, en octobre 2022, la Résolution #294-10-2022 autorisant l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) à lancer deux (2) appels d'offres pour le renouvellement des services professionnels financiers et les services de prévention et de gestion des mutuelles de prévention SST de l'UMQ ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De refuser l'offre de services présentée par la compagnie Novo SST en matière de santé et sécurité au travail (SST) ;
- Que le directeur général ou la directrice générale adjointe transmette la présente résolution de refus à la compagnie Novo SST.

Adoptée à l'unanimité

37. Résolution 215-06-2023

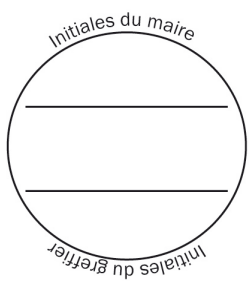
Octroi de mandat au Carrefour du Capital humain de l'UMQ -Diagnostic organisationnel

Considérant que le contrat avec la firme Action Miro coaching de formation et de coaching pour l'optimisation de la structure organisationnelle de la Ville se termine prochainement ;

Considérant le rapport d'étape daté du 30 avril 2023 et déposé par la firme Action Miro le 5 juin 2023 à la direction générale de la Ville ;

Considérant les recommandations de la firme Action Miro ;

Considérant les nouvelles obligations imposées par le gouvernement, notamment par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'autres dispositions, la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la *Politique linguistique de l'État*, etc. ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la ville est en pleine croissance et que le désir des élus de répondre par l'affirmative à leurs concitoyens ajoute une pression significative sur les équipes de travail ;

Considérant que l'ajout de services aux citoyens doit être effectué dans le respect des capacités des équipes de travail ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire procéder à l'analyse de la situation organisationnelle de son administration ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire avoir une analyse juste, complète et impartiale de la situation actuelle de l'administration pour analyser et identifier les forces, les zones d'amélioration et les opportunités afin d'assurer l'adéquation entre les objectifs visés par le conseil municipal et la capacité de l'administration à répondre aux besoins des citoyens et à supporter la réalisation des objectifs stratégiques ;

Considérant qu'afin de réaliser ce projet, la Ville souhaite confier un mandat au Carrefour du Capital humain de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) ;

Considérant l'offre de services du Carrefour du Capital humain de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un diagnostic organisationnel de la Ville ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser l'octroi de mandat au Carrefour du Capital humain de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un diagnostic organisationnel de la structure interne de la Ville ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement au Carrefour du Capital humain de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) selon les modalités établies dans l'offre de services ;
- Que les sommes nécessaires à l'octroi du mandat au Carrefour du Capital humain de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) soit prises à même le surplus accumulé non affecté du poste comptable # 59-110-00-000.

Adoptée à l'unanimité

38. Résolution 216-06-2023

Modification à la Résolution #118-03-2023 - Ratification de la lettre d'entente 2023-02 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944 - Modification à l'article 14.04 C)

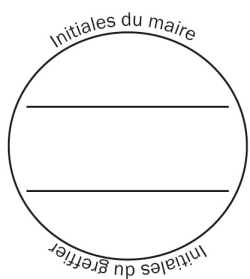
Considérant que la convention collective de travail des cols bleus prévoit des dispositions relativement au rappel des employés en temps supplémentaires pendant la période hivernale ;

Considérant que l'application de l'article 14.04 C), doit être ratifié afin d'ajouter la précision « pendant la période hivernale » ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De ratifier la lettre d'entente #2023-02 intervenue entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944 relativement à la modification du texte de l'article 14.04 C) en ajoutant la précision suivante : « pendant la période hivernale » ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents ;
- Que la présente résolution et la lettre d'entente #2023-02 soient transmises au Tribunal administratif du travail et au Ministère du travail.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Adoptée à l'unanimité

39. Résolution 217-06-2023

Affectation temporaire de Mme Isabelle Henry au poste de coordonnatrice à la vie communautaire

Considérant la vacance temporaire du poste de coordonnatrice à la vie communautaire au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Considérant que les fonctions de ce poste occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne ;

Considérant l'intérêt démontré par Mme Isabelle Henry afin de combler temporairement ce poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'affecter temporairement Mme Isabelle Henry au poste de coordonnatrice à la vie communautaire, à temps plein, suivant les dispositions de la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

40. Résolution 218-06-2023

Embauche de Mme Marie-Aude Lemaire au poste de secrétaire-réceptionniste en remplacement de Mme Isabelle Henry

Considérant l'affectation temporaire de Mme Isabelle Henry au poste de coordonnatrice à la vie communautaire à temps plein ;

Considérant que Mme Isabelle Henry occupait le poste d'agente de soutien administratif et réceptionniste ;

Considérant la vacance du poste d'agente de soutien administratif et réceptionniste ;

Considérant que ce poste doit être comblé ;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées à la suite de l'affichage du poste ;

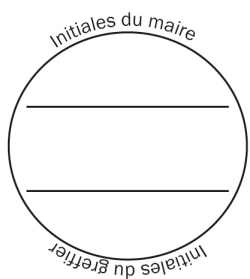
Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu:

- De procéder à l'embauche de Mme Marie-Aude Lemaire, à titre de secrétaire-réceptionniste, temporaire, à temps partiel, suivant les dispositions de la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

41. Résolution 219-06-2023

Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2023

Considérant que le camp de jour de l'été 2023 se déroulera du 26 juin au 11 août 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher du personnel afin d'encadrer, d'animer et d'assurer la sécurité des enfants dans le cadre du camp de jour pour l'été 2023 ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

Sur proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour de l'été 2023, se déroulant du 26 juin au 11 août 2023 :

Prénom	Nom	Poste 2023	Prénom	Nom	Poste 2023
Samuel	Vallée	Accompagnateur	Ellie	Brisson-Simard	Animatrice
Ann-Frédéryk	Tremblay	Accompagnatrice	Meganne	Bolduc-Laflamme	Animatrice
Marie-Sara	Garneau	Accompagnatrice	Laurie	Beaulieu	Animatrice
Karolann	Leblanc	Accompagnatrice	Lily-Rose	Landry	Animatrice
Mathieu	Lemay	Aide-animateur	Rebecca	Plamondon	Animatrice
Isaac	Lefrançois	Aide-animateur	Frédérique	Beaulieu	Animatrice
Félix	Savage	Aide-animateur	Océanne	Martel	Animatrice
Alexia	Adimmah	Aide-animatrice	Alicya	Lebel	Animatrice
Jade	Guay	Aide-animatrice	Lauralie	Ricard	Animatrice
Béatrice	Leblanc	Aide-animatrice	Roxanne	Thomassin	Animatrice
Océane	Simard	Aide-animatrice	Mélina	Villeneuve	Animatrice
Ève	Charron	Aide-animatrice	Raphaëlle	Plamondon	Animatrice
Mélyann	Stapleton	Animatrice	Rosalyn	Vallée	Animatrice
Shawn	Huot	Animateur	Laurie	De Varennes	Animatrice
Alexia	Jean	Animatrice	Alexann	Tremblay	Animatrice
Victor	Briand	Animateur	Anne-Laury	Perron	Animatrice
Nathan	Whittaker	Animateur	Hémi	Jobin	Animatrice
Clément	Julien	Animateur	Emylie	Guay	Animatrice
Léo	Noël	Animateur	Zakary	Chabot	Spécialiste arts
Emy	Gamache	Animatrice	Jade	Bélanger	Spécialiste sports

- Que les embauches des animateurs soient conditionnelles à la réussite de la partie théorique de la certification du diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice sur Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à signer tous les documents afférents.

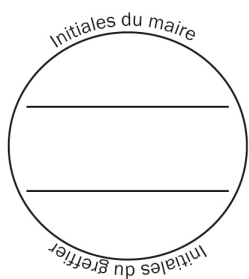
Adoptée à l'unanimité

42. Résolution 220-06-2023

Embauche d'un surintendant aux travaux publics, poste cadre, à temps plein

Considérant les besoins du Service des travaux publics ;

Considérant que la Ville souhaite embaucher un surintendant au Service des travaux publics afin de soutenir la direction des travaux publics dans l'administration et la gestion des opérations



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

du service, ainsi que dans la planification des activités liées aux différents volets des travaux publics ;

Considérant l'expérience et les qualifications de M. Bruno Sergerie ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et du directeur du Service des travaux publics.:

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Bruno Sergerie, à titre de surintendant au Service des travaux publics, à temps plein, régulier, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24* ;
- D'autoriser la mairesse ou le directeur général à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

43. Résolution 221-06-2023

Embauche de M. Philippe Asselin, à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service et afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficience des quatre (4) équipes de garde ;

Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Philippe Asselin à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

44. Résolution 222-06-2023

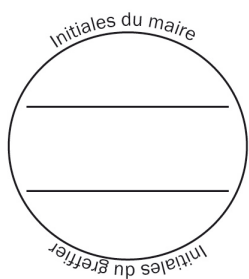
Embauche de M. Dany Gagnon à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service et afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficience des quatre (4) équipes de garde ;

Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Dany Gagnon à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

45. Résolution 223-06-2023

Embauche de Mme Anna Perreault à titre de pompière premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service et afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité des quatre (4) équipes de garde ;

Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Anna Perreault à titre de pompière premier répondant, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

46. Résolution 224-06-2023

Embauche de M. Alexis Savard à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service et afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité des quatre (4) équipes de garde ;

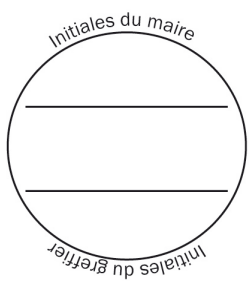
Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Alexis Savard à titre de pompier premier répondant, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non-cadres, à temps partiel, no CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

47. Résolution 225-06-2023

Nomination de Mme Amélie Bourdeau à titre d'adjointe administrative, régulier, à temps plein

Considérant la résolution 250-08-2020 concernant l'embauche de Mme Amélie Boudreau au poste d'agente de soutien administratif, poste régulier, temps plein ;

Considérant que la Ville reconnaît, après avoir effectué une réévaluation du poste, que les tâches réalisées par Mme Bourdeau correspondent davantage à celles du poste d'adjointe administrative;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines de convertir le poste d'agente de soutien administratif en un poste d'adjointe administrative pour le Service de l'aménagement du territoire ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De convertir le poste d'agente de soutien administratif au Service de l'aménagement du territoire en un poste d'adjointe administrative, régulier, à temps plein ;
- De nommer Mme Amélie Bourdeau à titre d'adjointe administrative, poste régulier, à temps plein, au Service de l'aménagement du territoire ;
- Que cette nomination soit rétroactive au 30 mars 2023 ;
- Que ses conditions de travail soient celles prévues dans la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

48. Résolution 226-06-2023

Nomination de M. Mathieu Lavoie au poste de préposé à l'information et aux demandes de permis

Considérant la vacance du poste de préposé à l'information et aux demandes de permis au Service de l'aménagement du territoire ;

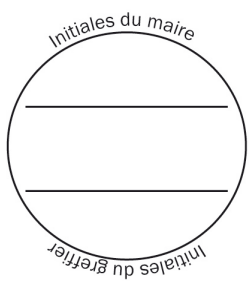
Considérant un affichage à l'interne conformément à la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur ;

Considérant que M. Mathieu Lavoie a démontré son intérêt pour le poste de préposé à l'information et aux demandes de permis au Service de l'aménagement du territoire ;

Considérant que M. Mathieu Lavoie répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De nommer M. Mathieu Lavoie à titre de préposé à l'information et aux demandes de permis, poste régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

49. Résolution 227-06-2023

Nomination de M. Patrik Pelletier au poste de préposé à l'inspection

Considérant la vacance du poste de préposé à l'inspection au Service de l'aménagement du territoire ;

Considérant un affichage à l'interne conformément à la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur ;

Considérant que M. Patrik Pelletier a démontré son intérêt pour le poste de préposé à l'inspection au Service de l'aménagement du territoire ;

Considérant que M. Patrik Pelletier répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De nommer M. Patrik Pelletier à titre de préposé à l'inspection, poste régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

50. Résolution 228-06-2023

Confirmation d'emploi de Mme Marion Chêne, à titre de préposée aux prêts et à l'animation, régulier, à temps partiel

Considérant la résolution 303-10-2022, nommant Mme Marion Chêne, à titre de préposée aux prêts et à l'animation, régulier, à temps partiel ;

Considérant que la période de probation de Mme Marion Chêne est terminée et réussie avec succès ;

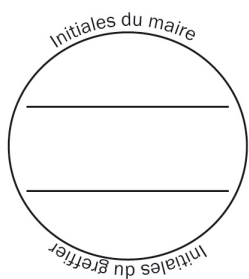
Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De confirmer Mme Marion Chêne au statut d'employée régulier, à temps partiel, à titre de préposée aux prêts et à l'animation ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

51. Résolution 229-06-2023

Confirmation d'emploi de Mme Isabelle Renaud, à titre de technicienne comptable, régulier, à temps plein

Considérant la Résolution 264-08-2022, nommant Mme Isabelle Renaud à titre de technicienne comptable, poste régulier, à temps plein ;

Considérant que la période de probation de Mme Isabelle Renaud est terminée et réussie avec succès ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service de finances et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De confirmer Mme Isabelle Renaud au statut d'employée régulier, à temps plein, à titre de technicienne comptable ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

52. Résolution 230-06-2023

Confirmation d'emploi de Me Kim Fortin à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière

Considérant la résolution 380-12-2022, nommant Me Kim Fortin à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière ;

Considérant que la période de probation de Me Kim Fortin est terminée et réussie avec grand succès ;

Considérant la recommandation favorable du directeur général et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De confirmer Me Kim Fortin, au statut régulier d'employé-cadre, à temps plein, à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

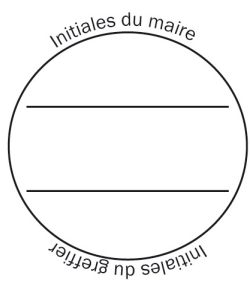
53. Résolution 231-06-2023

Suspension sans solde de l'employé # 559

Considérant que le dossier de l'employé # 559 et la démarche administrative ayant mené à la mesure disciplinaire doivent demeurer confidentiels;

Considérant que la mesure appropriée aux manquements de l'employé # 559 est une suspension sans solde d'une (1) journée ouvrable;

Considérant l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le directeur général peut suspendre un fonctionnaire ou un employé et qu'il doit faire rapport au conseil de cette suspension ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le maire peut suspendre un fonctionnaire ou employé, mais qu'il doit faire rapport au conseil, à la séance qui suit cette suspension, et exposer ses motifs par écrit;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'entériner la suspension sans solde de l'employé portant le # 559 pour une période d'une (1) journée ouvrable selon les modalités et date prévue dans la lettre remise à l'employé;
- D'autoriser les mesures administratives qui accompagnent ladite suspension;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

54. Période de questions

À 21 h 32, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

La greffière donne une réponse aux questions ayant été posées et non répondues à la séance précédente.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

La période de questions s'est terminée à 22 h 01.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

55. Levée de la séance

Sur la proposition Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu de lever la séance à 22 h 01.

Adoptée à l'unanimité

Signature de la mairesse

Signature de la conseillère juridique aux affaires
municipales et greffière